

Critères de sélection et d'évaluation utilisés par la Commission pour les demandes relatives au renforcement des capacités

1. Besoins

- i) Est inéligible tout Membre en défaut de paiement de sa contribution pendant deux ans ou plus.
- ii) Les demandes éligibles à un financement par un autre fonds de la CCAMLR ne seront pas éligibles à un financement par le Fonds général de renforcement des capacités¹.
- iii) Le projet répond-il à un **besoin** identifié dans les lignes directrices (annexe 1) ?
- iv) La proposition indique-t-elle clairement que le Membre a ce besoin spécifique ?
- v) Le projet répondra-t-il de manière adéquate aux besoins et améliorera-t-il la capacité du bénéficiaire à l'aider à remplir ses obligations au titre de la Convention et à participer efficacement aux travaux de l'organisation ?
- vi) Par ailleurs, l'évaluation des demandes tiendra compte positivement d'un faible engagement du Membre dans les travaux de la CCAMLR, mesuré par exemple et le cas échéant par :
 - a) un nombre peu élevé de documents soumis chaque année
 - b) peu d'infrastructures, y compris les bases d'un Membre en Antarctique
 - c) une petite délégation à chaque réunion de la CCAMLR.
- vii) Le demandeur a-t-il exposé les raisons pour lesquelles le projet ne pourra pas être réalisé sans l'aide du Fonds ?
- viii) Une lettre de soutien de la part d'un ou de plusieurs Membres est-elle jointe ?

2. Projets/activités et objectifs

- i) L'approche, les méthodes, les résultats et les objectifs sont-ils clairement définis ?
- ii) Contribution du projet aux objectifs plus larges du Fonds (lignes directrices, paragraphe 1) :
 - a) créer la confiance et la capacité nécessaires pour que les Membres puissent réaliser les objectifs de la Convention
 - b) renforcer la capacité des Membres à contribuer aux travaux de la Commission ou du Comité scientifique, de leurs organes subsidiaires et du Secrétariat
 - c) améliorer le système général de fonctionnement de la CCAMLR
 - d) répondre aux besoins individuels des Membres

- e) élargir le partage des connaissances et l'expertise entre les membres de la CCAMLR en soulignant l'importance de la coopération.
- iii) La demande vise-t-elle à appliquer l'un des projets/activités identifiés ? (lignes directrices, alinéa 2 v) a) – e)). Si ce n'est pas le cas, ce nouveau projet/activité est-il justifié pour répondre au besoin identifié ?
- iv) Le demandeur sera-t-il le seul bénéficiaire ? Le renforcement des capacités vise-t-il un certain nombre de Membres dans une vaste zone géographique ? (lignes directrices, paragraphe 13).
- v) D'autres organisations existantes, au niveau régional ou national, sont-elles utilisées au maximum pour coordonner et aider au développement des capacités ?

3. Coûts et capacité

- i) Le projet présente-t-il un bon rapport qualité-prix ; les coûts proposés pour l'activité sont-ils raisonnables et proportionnels aux avantages probables ?
- ii) Le demandeur a-t-il déjà bénéficié d'un financement par le Fonds ? Dans l'affirmative, l'activité a-t-elle été couronnée de succès ?
- iii) Le demandeur a-t-il la capacité avérée de tirer pleinement parti du projet et de veiller à ce que les résultats soient pleinement utilisés ?

4. Résultats

- i) Comment sera mesuré le succès de l'intervention ?
- ii) Est-il prévu de diffuser les informations sur les activités et les résultats du projet à la CCAMLR et à un nombre représentatif de parties prenantes ?

Tableau des critères appliqués par le Comité :

Membre ³	Critères d'évaluation	Oui/Non	Coeff.	Note ⁴ (entre 1 et 5, ou notes intermédiaires)
Titre du projet :				
Financement demandé :				
La demande émane-t-elle d'un Membre ayant un retard de contribution de deux ans ou plus ? Dans l'affirmative, le Membre ne peut prétendre à un financement du Fonds ¹ .				Si la réponse est « oui », la demande n'est pas éligible au financement.
La demande peut-elle être financée par un autre fonds de la CCAMLR ?				Dans l'affirmative, la demande doit être transférée vers le fonds en question pour examen
Le demandeur peut-il exécuter le projet sans l'aide du Fonds ?		3		
Le Membre est-il peu engagé dans les travaux de la CCAMLR (par exemple, faible nombre d'articles produits par an, infrastructure limitée (plateformes de recherche, navires de pêche, bases dans l'Antarctique), taille réduite de la délégation auprès de la CCAMLR) ?		2		
Le projet répond-il à un besoin identifié dans les lignes directrices (annexe 1) ? La proposition indique-t-elle clairement que le Membre a ce besoin spécifique ?		3		
Le projet répondra-t-il de manière adéquate aux besoins et améliorera-t-il la capacité du bénéficiaire à l'aider à remplir ses obligations au titre de la Convention et à participer efficacement aux travaux de l'organisation ?		2		
Le projet répond-il aux objectifs plus larges du Fonds (orientations, paragraphe 1) ?		3		
L'approche, les méthodes, les résultats et les objectifs sont-ils clairement définis ?		2		
La demande vise-t-elle à appliquer l'un des projets/activités identifiés (lignes directrices, paragraphe 2 v)) ? Si ce n'est pas le cas, ce nouveau projet/activité est-il justifié pour répondre au besoin identifié ?		2		
Le demandeur sera-t-il le seul bénéficiaire ? Le renforcement des capacités vise-t-il un certain nombre de Membres dans une vaste zone géographique ? (lignes directrices, paragraphe 9)		1		
Le projet présente-t-il un bon rapport qualité-prix ; les coûts proposés pour l'activité sont-ils raisonnables et proportionnels aux avantages probables ?		3		
D'autres organisations existantes, au niveau régional ou national, sont-elles utilisées au maximum pour coordonner et aider au développement des capacités ?		1		
Note de l'évaluation des besoins ⁵				

³ Sont inclus les États adhérents ou les Parties non contractantes coopérant avec le Système de documentation des captures de *Dissostichus* spp., lorsque la demande bénéficie du soutien d'un Membre.

⁴ 1 = Insuffisant, 2 = Assez satisfaisant, 3 = Satisfaisant, 4 = Très satisfaisant, 5 = Excellent.

⁵ Une demande doit obtenir une note de plus de 60 % de la note totale possible pour être considérée.